

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

**OBJET :** 2025-68CS TE05  
**Modification de la commission énergie hydrogène**

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	22
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	29
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	29
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	09-09-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

**Etaient présents :** SENNERY Pierre, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, DOMMANGE Alain, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, BICAIS Jean Jacques, MAGNAN Richard, PRAT Jean Denis, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, FRISON Michel, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BERAUD Michel, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc.

**Etaient en distanciel :** CHANFRAY Corinne, CLAEYMAN Jean Pierre, BRIOULLE Jean Pierre, SANCHEZ Alain, NICOLAS Gérard.

**Pouvoir :** MILLE SCHAACK Françoise a donné pouvoir à DOU Jean Claude.

Soit onze collèges représentés par vingt-sept délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

**Etaient excusés :** DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, BOREL David, ALLUIS Jean Luc, AUBERT Daniel, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, GAUCHE Joël, BLANC Renaud, TARDY Lionel, JOANNET Michel, AUBEPART André, BACHENET Claude, BILLON TYRARD Jacques, BERAUD Josiane, ARNAUD Jean Michel, DESCHAMPS Sophie, MILLE CHAACK Françoise, BOREL Daniel, MAGNE Jean Claude, LEMONNIER Kévin, EYSSERIC Serge.

**Assistés de :** TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; Isabelle PIREs, secrétariat administratif ; MERIC Marion, Responsable du Pôle Energie.

**Secrétaire de séance :** GOURY Dominique

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

22 SEP. 2025

ID : 005-200049203-20250916-2025\_68CS-DE

**OBJET : 2025-68CS TE05**

**Modification de la commission énergie hydrogène**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),  
Vu le plan stratégique « Le SyME face au changement climatique » adopté le 26 juin 2015 par délibération n°2015-10AG,  
Vu la délibération 2025-21CS TE05 du 29 avril 2025 créant la commission hydrogène au sein du Syndicat.

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat, le règlement intérieur fixe les dispositions relatives au fonctionnement du Comité, du Bureau et des différentes Commissions ;  
Conformément à l'article 40 du règlement intérieur du Syndicat, le Président rappelle à l'Assemblée que le syndicat peut créer une commission interne dont il définit les compétences ;

Le Président expose :

La commission hydrogène a été créée en fixant le nombre de membres à 16 personnes réparties de la façon suivante :

- 9 représentants du comité syndical,
- 1 représentant par chambre consulaire (chambre du commerce et de l'industrie, chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat)
- 1 représentant de la fédération du bâtiment et des travaux publics,
- 3 représentants de collectivités extérieures.

Afin d'enrichir les échanges et de nourrir l'avancée de la réflexion, il est proposé d'ouvrir cette commission Hydrogène à d'autres membres qui pourraient apporter leur expertise en la matière.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Ouvre** la commission à d'autres membres que ceux fixés par la délibération 2025-21CS TE05 à toutes personnes qualifiées que le Président jugerait utile d'associer en raison de leurs expertises et de leurs connaissances.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,  
Jean-Claude DOU

